



## PREPA-CONCOURS EN MOBILITE SESSION 2016/2017

*Magistrature (avocat, notaire,...), journalisme, théâtre, danse, musique.*

(Cadre réservé à l'administration) **DOSSIER DE CANDIDATURE N°**

**Tout dossier incomplet (mal renseigné, illisible et non accompagné des pièces demandées,...) ne fera pas l'objet d'une instruction et sera retourné au candidat.**

<b>Candidat(e)</b>	MONSIEUR	MADAME		<b>Parent(s) ou du représentant légal</b>	MONSIEUR	MADAME
NOM :			NOM :			
PRENOM(S) :			PRENOM(S) :			
Né (e) le		à	Né(e) le		à	
TEL : 0262		GSM : 069	TEL : 0262		GSM : 069	
NATIONALITE :			NATIONALITE :			
COURRIEL :			COURRIEL :			
<b>Adresse des parents ou du représentant légal :</b>						
Code Postal : 974			Ville :			

**IMPORTANT** : Ecrire très lisiblement les adresses postales et de courriels. Celles-ci seront utilisées dans toutes les correspondances.

**Voulez-vous recevoir des courriels et courriers de la Région Réunion ?**

OUI

NON

<b>CONCOURS PREPARE EN 2016/2017</b>	
<b>ECOLE</b>	
<b>LIEU</b>	

<b>ETUDES</b>				
ANNEE	CLASSE	ETABLISSEMENT OU AUTRE SITUATION	VILLE	AIDE REGIONALE SOLLICITEE
2014/2015				
2015/2016				
2016/2017				

**IMPORTANT** : Remplir lisiblement tous les champs. Ne pas omettre les redoublements

**AIDE FORFAITAIRE D'UN MONTANT : 1 200 € (payable en deux fois) AIDE NI RÉTROACTIVE, NI RENOUELABLE.**

## ENGAGEMENT ET RECOMMANDATIONS

**Je certifie l'exactitude** de tous les renseignements portés dans le présent dossier sachant que toute erreur ou omission dans ces renseignements entraîne **le rejet de ma demande ou le remboursement immédiat de l'aide régionale.**

**J'atteste avoir pris connaissance du règlement général et avoir été informé(e) que l'aide régionale n'est pas cumulable** avec les aides du Conseil Général ou toute rémunération liée à un emploi.

**Je certifie ne percevoir aucune allocation ou aides des autres institutions. Compte tenu du règlement du dispositif, le contrôle de cumul a posteriori avéré conduira à l'émission systématique d'un titre de recettes immédiat des sommes perçues.**

**Le paiement des dossiers complets sera effectué dans un délai de deux mois à compter de la date de réception des dossiers.**

Date : .....

**Signature de l'étudiant (e)**  
précédée de la mention manuscrite  
**« Lu et approuvé »**

## PIECES A FOURNIR

- 1 - Dossier de candidature 2016/2017 - **ECRIRE LISIBLEMENT.**
- 2 - Copie intégrale de l'Avis d'imposition de l'année 2015 sur les revenus 2014 (foyer fiscal à La Réunion) Celui de l'étudiant(e) ou celui des parents si l'étudiant (e) est toujours rattaché(e).
- 3 - Justificatif d'adresse datant de moins de trois mois (facture eau, électricité, téléphone...).
- 4 - Copie intégrale du livret de famille des parents . Si, les parents sont divorcés, joindre copie du jugement de divorce confiant l'étudiant à l'un d'entre eux.
- 5 - Copie de la carte nationale d'identité, du passeport ou du certificat de nationalité.
- 6 - Copies des relevés de notes de l'année universitaire précédant celle de la demande.
- 7- Attestation d'inscription de l'étudiant(e) 2016/2017.
- 8 - Attestation d'inscription à une préparation au concours pour le paiement de la première partie de l'aide (800 euros).
- 9 - Attestation du passage du concours (résultats, notes...) pour le paiement du solde de l'aide (400 euros restants).
- 10 - Justificatif d'attribution ou de rejet de la bourse départementale (NET-BOURSE) 2016/2017 **OU** l'attestation de clôture de dossier d'aides départementales 2016-2017 – **Pour rappel : l'allocation « Prepa Concours en Mobilité » n'est pas cumulable avec les aides du Conseil Départemental. Un contrôle est effectué par la Direction de la Mobilité auprès du Conseil Départemental.**
- 11 – Lettre de demande de financement adressée à la collectivité régionale.
- 12 – Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'étudiant(e).

**La date limite de dépôt des dossiers est impérativement fixée au 31 MARS 2017 - Cachet de la poste faisant foi SEULS LES DOSSIERS ENVOYÉS PAR VOIE POSTALE OU DÉPOSÉS AU SERVICE COURRIER DU CONSEIL RÉGIONAL SERONT INSTRUITS**

**CONSEIL REGIONAL**  
**Avenue René Cassin – B.P. 67190**  
**97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9**  
02 62 31 64 64 - 02 62 48 15 93  
[guichetjeunes@cr-reunion.fr](mailto:guichetjeunes@cr-reunion.fr)

# LES CONDITIONS GENERALES D'ELIGIBILITE

## PREPA CONCOURS EN MOBILITE

(HORS DEPARTEMENT)

Etudiants boursiers et non-boursiers			
Organismes	Aides	Critères d'éligibilité	Montant
Conseil Régional	PREPA CONCOURS EN MOBILITE  MAGISTRATURE (AVOCAT, NOTAIRE...) JOURNALISME, THEATRE, DANSE, MUSIQUE.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne.</li> <li>- Être âgé de moins de 34 ans au 31/08/2017.</li> <li>- Être rattaché à un foyer fiscal à La Réunion sur l'avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014.</li> <li>- Le revenu net imposable est inférieur à 108 000 €/an.</li> <li>- Être inscrit dans un cursus de formation initiale d'enseignement supérieur public ou privé (en Métropole ou en Europe).</li> <li>- Être titulaire d'une Licence 3.</li> <li>- Être inscrit à une préparation aux concours hors département.</li> <li>- Ne bénéficier d'aucune rémunération liée à un emploi.</li> <li>- Justifier du passage d'un concours dans les secteurs de la <b>magistrature, du journalisme, du théâtre, de la danse et de la musique</b> (pour le paiement du solde de l'aide).</li> </ul>	<p><b>1<sup>er</sup> versement de l'aide :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide au logement : 400 €</li> <li>- Contribution aux frais d'inscription : 400 €</li> </ul> <p><b>2<sup>ème</sup> versement de l'aide :</b></p> <p>Solde de l'aide : 400 € (Justifier du passage dudit concours).</p>
<p><u>Sont notamment exclus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les bénéficiaires des aides du Conseil Départemental.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b><i>La date limite dépôt des dossiers est impérativement fixée au 31 mars 2017, cachet de La Poste faisant foi.</i></b></p>			